

INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA CCVBA

Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « Climat et Résilience »

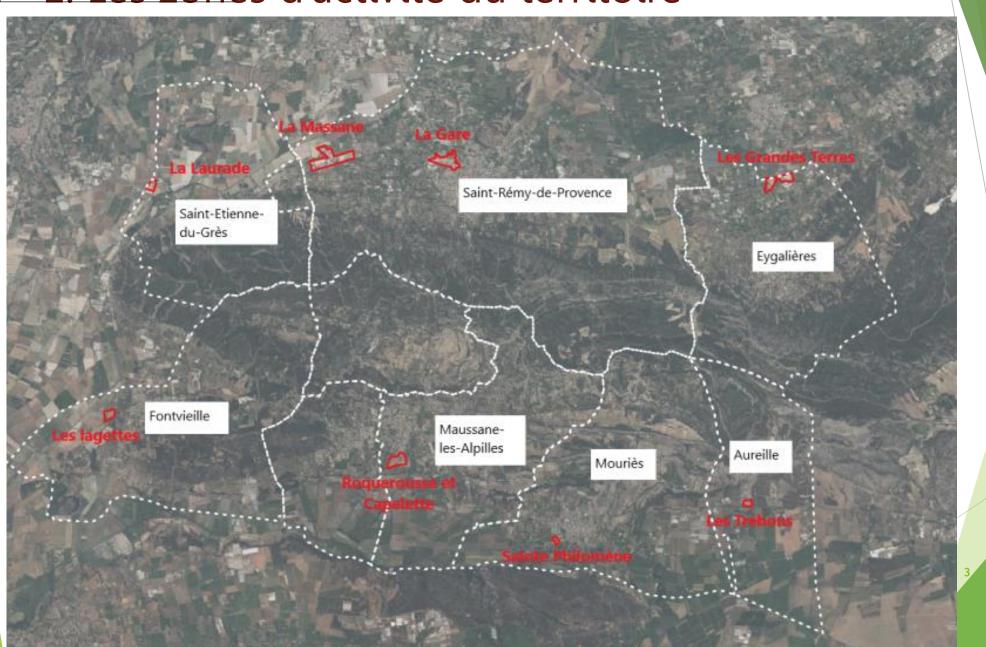
Article L318-8-2 du code de l'urbanisme

Ordre du jour : Inventaire des zones d'activité

Loi Portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « Climat et Résilience » du 22 août 2021

- 1. Les ZAE du territoire
- 2. Rappel réglementaire loi Climat et résilience
- 3. Analyse zone par zone
- 4. Bilan : dynamique économique et sobriété foncière

Accusé de réception en préfecture 013-241300375-20240321-DEL30_2024-DE Date de télétransmission : 22/03/2024 Zones d'activité du territoire Date de réception préfecture 22/03/2024 Zones d'activité du territoire



Accusé de réception en préfecture 013-241300375-20240321-DEL30_2024-DE Date de télégrals mission 122/03/2024 Date de réception préfecture : 2703/2034 Date de ré Etat des lieux depuis 2017

		Surfaces en m²	Projets		
Commune	ZA		Requalification	Création	Zonage PLU
Aureille	Les Trébons 1	51194	Fait en 2022	Création d'une nouvelle ZA en cours d'étude	UE + 2AUe
Maussane	Roquerousse et Capelette	169331	Travaux d'entretien de la végétation		UE
Mouriès	Sainte-Philomène	29777	Pluvial : évacuation + enrobé trottoir + éclairage public (LED) + élagage de la haie de cyprès à l'entrée de la zone. Aménagement de l'entrée de zone (2016-2017).		UE
Fontvieille	Les Lagettes	85163	A l'étude en 2024 + reprise de la totalité de la voirie conduisant à la ZA par la commune en novembre 2022		UE
Saint-Etienne-du-Grès	La Laurade	71913	Reprise de la fondation du pont sur la roubine vieille + transfert de la voirie communautaire à la commune en novembre 2022		UE
Eygalières	Les Grandes Terres	203025	Requalification partielle en 2022	Les Grandes Terres2 livrée en décembre 2022	UE
	La Massane	462859		ZA Massane 4 livrée entre 2019	1AUE
Saint-Rémy-de-Provence				ZA Massane 3 livrée en 2022	2AUE
	La Gare	257716	Fait en 2019		UE

^{=&}gt; La totalité des luminaires des zones a été basculé en LED en 2019, et ce, en programmant des abaissements de puissance.

Accusé de réception en préfecture 013-24139075-20241931-DEL30, 2024-DE Date de téléglansmissiple 2004-DE Date de réception préfecture Loi NOTRe 2015 et loi climat et résilience 22 août 2021

2017 Transfert de compétence :

Les zones d'activité économique sont transférées à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2017. Quelles zones sont concernées ?

La loi dite NOTRe supprime la mention « d'intérêt communautaire » aussi, compte-tenu de l'absence de définition légale de la notion de zone d'activité économique, il a été défini par le conseil communautaire du 25 octobre 2017 un faisceau d'indices suivant :

- La vocation économique de la zone est mentionnée par un « zonage économique » (UE, AUE, 2AUE...) dans un document d'urbanisme approuvé ou dans le précédent document d'urbanisme en vigueur (POS) ;
- La zone représente un ensemble coordonné d'entreprises agglomérées autour de voiries publiques destinées à cet effet et entretenues par la commune;
- La zone est le fruit d'une opération d'aménagement (lotissement, ZAC, PAE...), initiée par la commune qui a créé les premiers équip<mark>ements (voiries, réseaux...)</mark>;
- La zone traduit une volonté publique actuelle et future d'un développement économique coordonné

2021 Contexte : La loi Climat et Résilience adoptée le 22 août 2021, prône l'absence d'artificialisation nette et impose aux intercommunalités un inventaire des zones d'activité économique comprenant :

- 1° Un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activité économique, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire;
- 2° L'identification des occupants de la zone d'activité économique ;
- 3° Le taux de vacance de la zone d'activité économique.
- 4° La consultation des propriétaires et occupants des zones d'activité économiques (pendant une période de 30 jours avant l'arrêt de l'inventaire).

La suite : cet inventaire devra ensuite être transmis, le cas échéant, si elle est distincte de l'intercommunalité :

- à la collectivité compétente en matière de SCoT
- à celle compétente en matière de document d'urbanisme ou de document en tenant lieu
- et à celle compétente en matière de programme local de l'habitat.

L'inventaire devra être actualisé au moins tous les six ans.

2.Rappel règlementaire Opportunité d'analyse foncière et économique

Enjeux:

- Une réponse aux exigences de la Loi Climat et Résilience, devant être apportée avant le 22 août 2023...
 ... mais des exigences insuffisantes pour une bonne connaissance et une vision stratégique des ZAE du territoire
- Nécessité d'y associer une réflexion sur le nombre d'emplois, le potentiel constructible et la densité
- Avoir une vision globale de la disponibilité foncière par zone et à l'échelle du territoire et améliorer la connaissance du tissu économique.
- ➤ La réalisation de l'inventaire des ZAE doit répondre aux exigences de la loi mais permet d'aller au-delà et constitue un véritable outil d'aide à la décision sur l'avenir de nos zones.

Pour chaque zone, il est donc présenté :

- Son périmètre
- Un tableau de synthèse listant les informations règlementaires
- Les caractéristiques de la zone
- Une cartographie

2.Rappel règlementaire Opportunité d'analyse foncière et économique

La méthode mise en place :

- Définition des périmètres de zones d'activité économique : à partir des PV de mise à disposition de 2017 et du référentiel Sud Foncier Eco
- Etat parcellaire des unités foncières composant la zone d'activité économique, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire : A partir des Fichiers Fonciers (données fiscales).
- Identification des entreprises occupantes : A partir du référentiel Sud Foncier Eco et des enquêtes de terrains.
- Calcul d'un taux de vacance par zone d'activité tel que demandé par la loi à partir des données fiscales et des enquêtes de terrain.
- Calcul du nombre d'emplois par entreprise : appels téléphoniques réalisés par le service développement économique.
- <u>Réalisation d'un outil par le service SIG</u>: cartographie interactive à disposition des services https://ccvba.lizmap.com/websig/index.php
- Consultation des propriétaires/occupants: Mise à disposition d'un questionnaire en ligne le 07/09/2023 sur différents canaux de communication de la CCVBA. Aucune contribution n'a été apportée.

Accusé de réception en préfecture 013-241300375-20240321-DEL30_2024-DE Date de télétransmission : 22/03/2024 Date de réception préferture : 22/03/2024 Date de réception préferture : 22/03/2024 Aureille – Zone d'activité Les Trébons





AUREILLE ZA des Trébons

Localisation générale

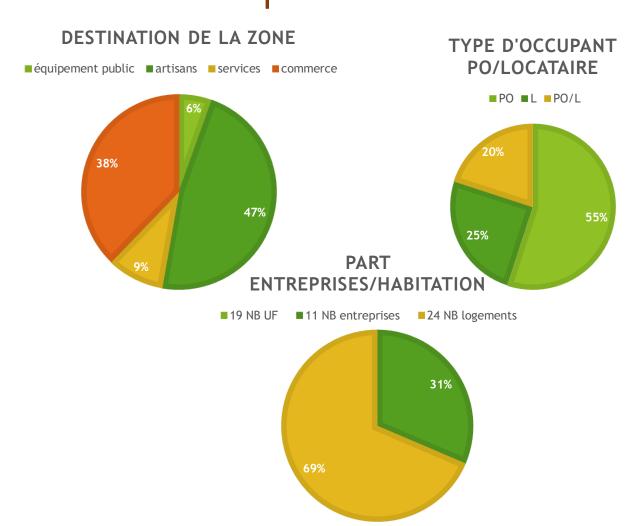
Nom ZAE	Nombre Unités foncières	Surface en m² de la zone
ZA Trébons	19	51 194
Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois	Nombre de logements
11	25	24

Légende

ZA communautaire Périmètre (Projet) actuel

ZA existante
Projet d'extension

ZA Les Trébons en quelques chiffres. Caractéristiques de la zone



Caractéristiques de la ZAE :

2 terrains à bâtir et équipés -1 terrain avec un PC déposé

2 locaux entièrement vacants et 1 appartenant à la CCVBA - taux de vacance : 11%

25 emplois

Emploi comptabilisé: le dirigeant non salarié + CDD + CDI + stagiaire + apprenti.

A dominante artisanale et propriétaires occupants.

Présence importante d'habitations.

Vacance faible mais avec un potentiel intéressant à exploiter : il s'agit de l'ancien moulin. Attention car il y a 2 logements existants adossés à l'atelier, rendant l'installation d'une activité sensible à proximité immédiate.

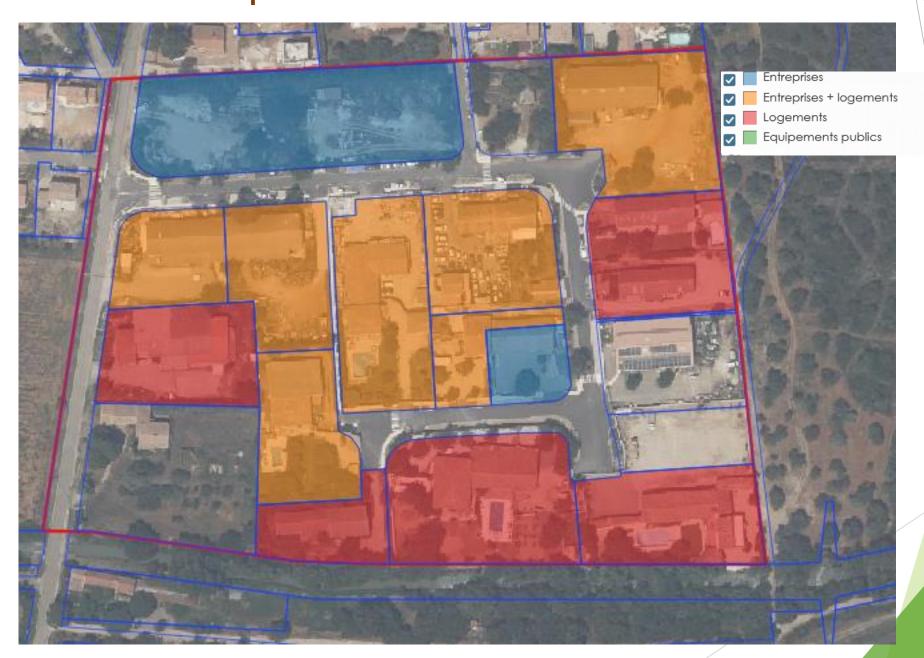
Densification possible des parcelles situées en entrée de zone.

Projet d'extension de zone en cours d'étude : parcelle BO56 en zone 2Aue (enjeux écologiques).

Espace public de qualité car refait en 2022 - Amélioration de l'attractivité de la zone et qualité de vie des occupants de la zone.

Part de l'habitation : présente avec 5 piscines rendant le retour vers un usage exclusivement économique difficile.

Accusé de réception en préfecture 013-241301975-20240321-DEL30_2024-DE éristiques de la zone des Trébons Date de réception de scure 2013 2024 Éristiques de la zone des Trébons



Accusé de réception en préfecture 013-241300375-20240321-DEL30 2024-DE Date de téléformassinission : 22/03/2024
Date de mécupition préception de la Zone des Trébons



Date de tréception préfecturel: 22/09/90/25 Trébons en quelques chiffres.

PLU et densité

REGLEMENT DE LA ZONE et SERVITUDES du PLU 2021

Zone UEa

Zone 2AUe -parcelle BO56-

Logement interdit et annexes/extensions aussi.

Emprise au sol limitée à 60% du terrain

Site Inscrit des Alpilles (avis ABF)

SUP1 GRTgaz : Servitude autour des canalisations de transport de matières dangereuses et SUP1 SPSE (hydrocarbures) (Avis gestionnaire)

Zonage indicatif de soumission à autorisation de défrichement

Espaces exposés (espaces soumis aux OLD)

Pas de risque inondation

Occupation de la zone :

11% de vacance (2 bâtiments)

63% des parcelles peuvent être densifiées car espace libre >80% (12 parcelles)

11% de terrain à bâtir : maitrise foncière publique et privée

Parcelles BO 131 et 102 préemptées par la CCVBA en juin 2021

Densité économique :

Nombre d'emplois dans la zone : 25

Nombre d'emplois/hectare : 5

Nombre d'entreprises/hectare : 2

Réponse règlementaire :

Servitudes peu contraignantes pour l'élaboration d'un projet de construction à destination économique.

- Analyse technique: Possibilité de densification de certaines parcelles mais elles sont majoritairement à usage mixte « habitation/activité » voir complètement à usage d'habitation (avec un ou plusieurs logements), ce qui est un frein au renforcement des activités économiques dans la zone.
- => Vrai potentiel pour les bâtiments vacants et sur les parcelles en entrée de zone.
- => Vrai potentiel pouvant accueillir des activités économiques : terrain à bâtir et parcelles préemptées par la CCVBA.

Accusé de réception en préfecture 013-241300375-20240321-DEL30_2024-DE Date de télétransmission : 22/03/2024 Date de réception préfecture : 22/03/2024 Date



3. Inventaire zone par zone Fontvieille - Zone d'activité Les Lagettes



FONTVIEILLE ZA des Lagettes

Périmètre de la ZA

Nom ZAE	Nombre Unités foncières	Surface en m de la zone
ZA les Lagettes	15	85 163
Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois	Nombre de logements
10	40	12

Légende

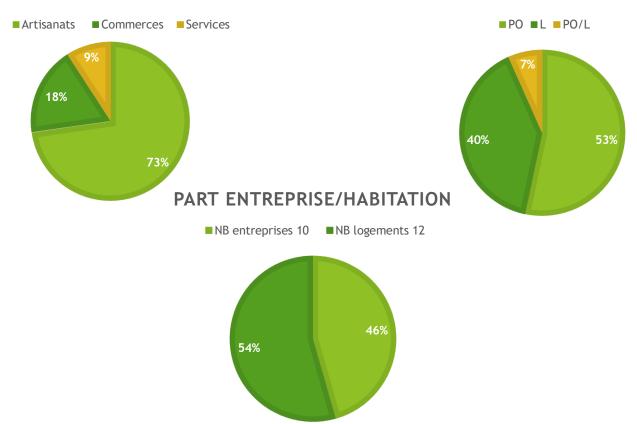
Périmètre

Zone d'activité

ZA Les lagettes en quelques chiffres. Caractéristiques de la zone Les Lagettes







Part de l'habitation : présente peu impactante 12 logements/15 UF
 3 piscines seulement facilitant un retour vers un usage économique.

Caractéristiques de la ZAE:

0 terrain à bâtir

Aucune vacance

40 emplois - bonne attractivité au regard du nb d'UF Emploi comptabilisé : le dirigeant non salarié + CDD + CDI + stagiaire + apprenti.

A dominante artisanale

Présence d'habitations mais mitage limité.

Requalification de l'espace public à envisager.

Densification possible de 8 parcelles

Caractéristiques de la zone des Lagettes





PLU et densité

PLU et densité

REGLEMENT DE LA ZONE et SERVITUDES du PLU

Zone UE et zone A Logement de fonction de 30m² autorisé

Emprise au sol limitée à 60% du terrain

Aléa inondation: Fort

Occupation de la zone :

0 vacance

0 terrain à bâtir

53% des parcelles peuvent être densifiées car espace libre >80%

Densité économique :

Nombre d'emplois dans la zone : 40

Nombre d'entreprises/hectare : 1

Nombre d'emplois/hectare : 5

- Réponse règlementaire : une partie de la ZA est en zone agricole (stade municipal) ne permettant pas de construire et/ou densifier le foncier
- ⇒ l'ensemble de la zone d'activité est situé en zone inondable « aléa fort ».
- ⇒ En zone UE, il est seulement interdit les ERP (catégorie 1 à 4) mais les nouvelles constructions à usage d'activité sont autorisées.
- Analyse technique: Possibilité de densification de certaines parcelles mais elles sont majoritairement à usage mixte « habitation/activité » voir complètement à usage d'habitation ce qui est un <u>frein</u> au renforcement des activités économiques dans la zone.

Accusé de réception en préfecture 013-241300375-20240321-DEL30 2024-DE Date de télétransphission : 24032034-entaire zone par zone Mouriès – Zone d'activité Sainte-Philomène



MOURIES ZA de Sainte-Philomène

Périmètre de la ZA

Nom ZAE	Nombre Unités foncières	Surface en m de la zone
ZA Sainte- Philomène	13	29 777

Nombre d'entreprises		Nombre de logements
1	13	14

Légende

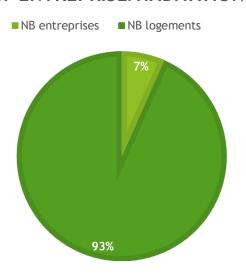
Périmètre

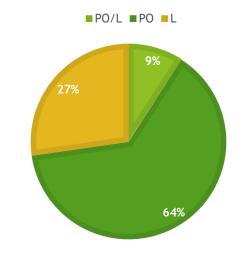
Zone d'activité

ZA Sainte-Philomène en quelques chiffres. Caractéristiques de la zone

PART ENTREPRISE/HABITATION







Part de l'habitation : fortement présente 14 logements/13 UF
 piscines rendant le retour vers un usage exclusivement économique difficile.

Caractéristiques de la ZAE:

0 terrain à bâtir

Aucune vacance

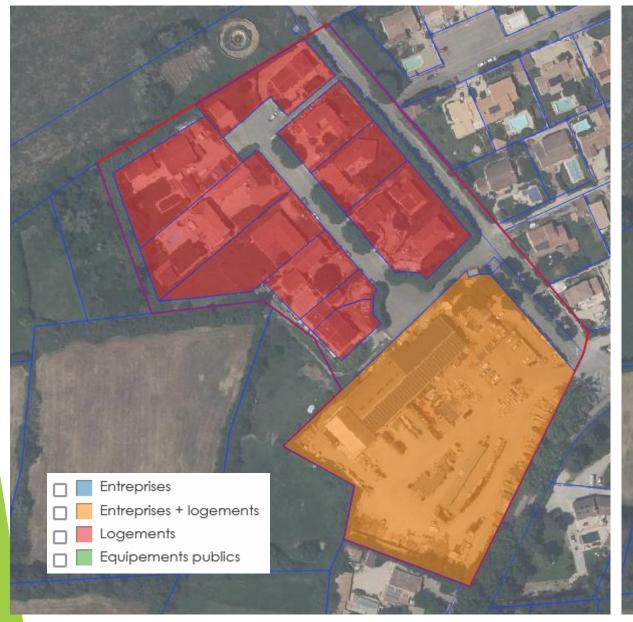
1 entreprise comptant 13 emplois

A dominante commerciale avec la présence de PROVENCE MATERIAUX

Présence importante d'habitations : +80%

Direction à prendre : maintien en ZAE nécessitant des acquisitions ou basculer en zone uniquement résidentielle.

Accusé de réception en préfecture 013-241300375-20240321-DEL30, 2024-DE Date de réception en préfecture 2037-2024-DEL30, 2024-DEL DELSO, 2024-DELSO, 2





Date de l'exprision : 22/39/2014 nte-Philomène en quelques chiffres.

PLU et densité

PLU et densité

REGLEMENT DE LA ZONE et SERVITUDES du PLU

Zone UE

Logement interdit et annexes/extensions aussi.

Toute la zone est située en zone B1 Aléa inondable faible

Emprise au sol limitée à entre 30% et 50% du terrain en zone inondable

Périmètre de protection des monuments historiques(avis ABF)

Occupation de la zone :

0 vacance

0 terrain à bâtir

50% des parcelles peuvent être densifiées car espace libre >80%

Densité économique :

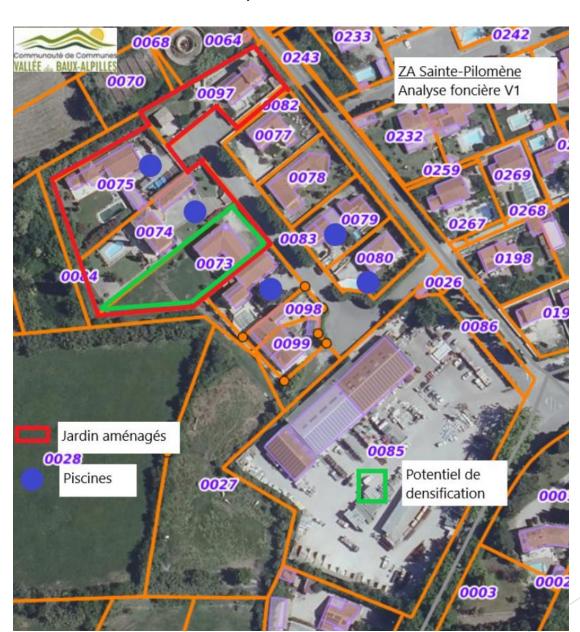
Nombre d'emplois dans la zone : 13

Nombre d'emplois/hectare : 4

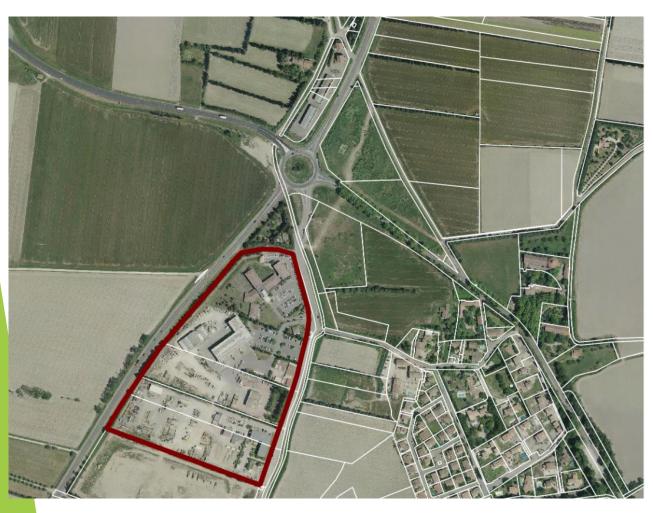
Nombre d'entreprises/hectare : 1

- Réponse règlementaire: La ZA est impactée par la zone inondable qui limite l'emprise au sol des constructions à 30%/50% de l'unité foncière. Comme les terrains sont déjà tous bâtis, cela permet des projets de constructions supplémentaires attenants ou non, que de façon résiduelle.
- Analyse technique: Possibilité de densification de certaines parcelles mais elles sont toutes à usage exclusivement d'habitation, ce qui est un <u>frein</u> au renforcement des activités économiques dans la zone.
- =>Parcelle AZ 73 avec potentiel de densification car surface non bâtie encore disponible (soit 84%) / ES max : 50%.
- Compte tenu des chiffres avancés et avant de se lancer dans une politique de reconquête économique, il faut préalablement arbitrer le devenir de la zone : son maintien en zone d'activité ou la basculer en zone résidentielle ?

Accusé de réception en préfecture 013-241300375-20240321-DEL30_2024-DE Date de télétransmission : 22/03/2024 Date de réception préfecture 22/03/2024 Date de réception préfecture 22/03/2024 Philomène : vacance et potentiel de densification



3.Inventaire zone par zone Saint-Etienne-du-Grès – Zone d'activité La Laurade



SAINT-ETIENNE-DU-GRES ZA de la Laurade

Périmètre de la ZA

Légende

Périmètre

Zone d'activité

Nom ZAE	Nombre Unités foncières	Surface en m de la zone
ZA la Laurade	1	71 913

		Nombre de logements
1	428	1

State | Trail | Properties | Pr

Caractéristiques de la ZAE :

1 unité foncière occupée par une seule entreprise

1 entreprise comptant 428 emplois - extrêmement attractive

Le mitage de l'habitation n'est pas un sujet dans cette zone.

La voirie n'est plus communautaire depuis novembre 2022.

Un terrain identifié pour du co-voiturage à l'entrée de la zone mais en dehors de la zone (à étudier).

Maintenir comme zone d'activité car 1 seule entreprise sans voirie communautaire ?

Potentiel de densification :

Zone PLU : UE (logement de fonction autorisé)

Emprise au sol actuelle : 50% de l'unité foncière

Le terrain est concerné par plusieurs aléas inondables Fort (Zone R2) et Modéré (Zone B1).

Marge de recul: 50m depuis la RD57

Densité économique :

Nombre d'emplois dans la zone : 428

Nombre d'emplois/hectare : 60

Nombre d'entreprises/hectare : 1

Occupation de la zone :

0 vacance

0 terrain à bâtir

L'unité foncière peut être densifiée car la surface non bâtie>80% de la parcelle

Entreprise ayant un besoin en espace pour l'exercice de manœuvre/stockage/stationnement et densification pour ses besoins en bureaux.



3.Inventaire zone par zone Maussane-les-Alpilles – Zone d'activité Roquerousse et Ca<mark>pelette</mark>



MAUSSANE-LES-ALPILLES
ZA de Roquerousse et Capelette

Périmètre de la ZA

Nom ZAE	Nombre Unités foncières	Surface en m² de la zone
ZA Roquerousse et Capelette	44	169 331

		Nombre de logements
42	210	39

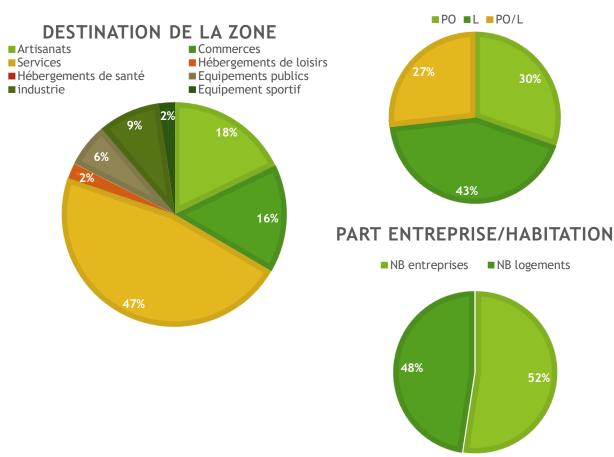
Légende

Périmètre

Zone d'activité

ZA Roquerousse et Capelette en quelques chiffres. Caractéristiques de la zone

TYPOLOGIE DES PROPRIÉTAIRES ET OCCUPANTS



Part de l'habitation : fortement présente 39 logements/44 UF 19 piscines rendant le retour vers un usage exclusivement économique difficile.

Caractéristiques de la ZAE :

1 terrain à bâtir : Terrain à bâtir communale et MAD de la CCVBA mais forte contrainte de constructibilité suite aux vestiges archéologiques.

2 locaux vacants (bureaux) mais taux occupation important

188 emplois - zone attractive

Emploi comptabilisé: le dirigeant non salarié + CDD + CDI + stagiaire + apprenti.

Tournée vers le services + commerces/artisans.

Présence importante d'habitations et nombreuses annexes.

Accusé de réception en préfecture de de la cone Roquerousse et Capelette Date de télétra de la cone Roquerousse et Capelette



Accusé de réception en préfecture of 3-241300005-20240321-DELSO 2024-DEL DELSO 20



Accusé de réception en préfecture 013-241300375-20240321-DEL30_2024-DE

PLU et densité

PLU et densité

REGLEMENT DE LA ZONE et SERVITUDES du PLU

Zone UE

Logement de fonction de 100m² autorisé avec annexes

Emprise au sol limitée à 60% du terrain

Risque inondation : Bande de sécurité, aléa fort et aléa modéré.

Recul le long de la RD

Occupation de la zone :

Un bâtiment comportant 2 bureaux vacants

1 terrain à bâtir

48% des parcelles peuvent être densifiées car espace libre >80%

Densité économique :

Nombre d'emplois dans la zone : 210

Nombre d'emplois/hectare: 12

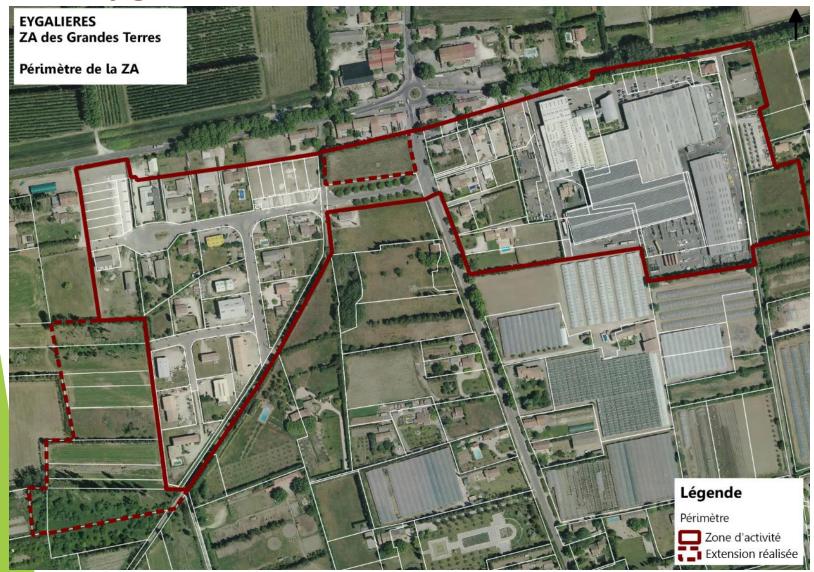
Nombre d'entreprises/hectare : 3

- Réponse règlementaire : la ZA est concernée par la zone inondable avec un aléa allant de faible à fort.
- => en aléa fort, le règlement interdit toute construction neuve.
- => seules sont autorisées les extensions des bâtiments existants sous conditions.
- => densification possible mais une analyse au cas par cas.
- Analyse technique: Possibilité de densification de certaines parcelles mais elles sont majoritairement à usage mixte « habitation/activité » voir complètement à usage d'habitation ce qui est un <u>frein</u> au renforcement des activités économiques dans la zone.
- Il est intéressant d'étudier la capacité de construction de la parcelle communale sous réserve archéologique (si contrainte levée) et d'analyser la constructibilité résiduelle des parcelles privées lors des mutations de terrains (analyse des DIA).

Accusé de réferition emprétecter de la constitue de réferition préfecture : 22/03/2024



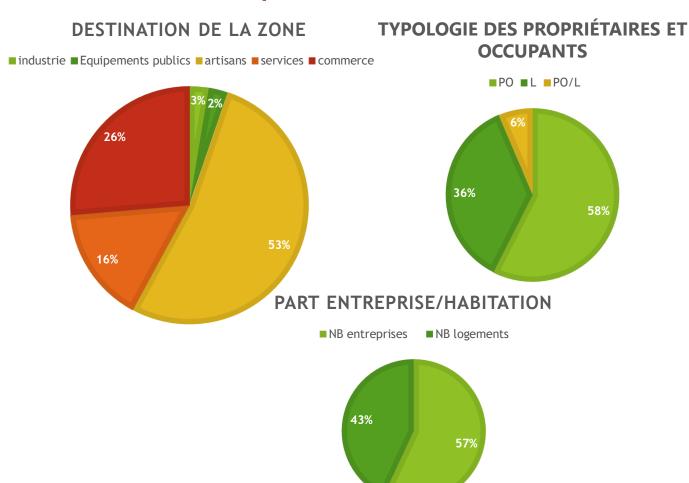
3.Inventaire zone par zone Eygalières – Zone d'activité Les Grandes Terres



Nom ZAE	Nombre Unités foncières	Surface en m² de la zone
ZA Les Grandes Terres	75	203 025

		Nombre de logements
37	460	28

ZA Les Grandes Terres en quelques chiffres. Caractéristiques de la zone



Caractéristiques de la ZAE :

21 terrains à bâtir en lien avec l'extension de la zone en 2022 et à la préemption faite en fin d'année 2023.

0 locaux vacants

460 emplois - extrêmement attractive

A dominante artisanale + un gros industriel

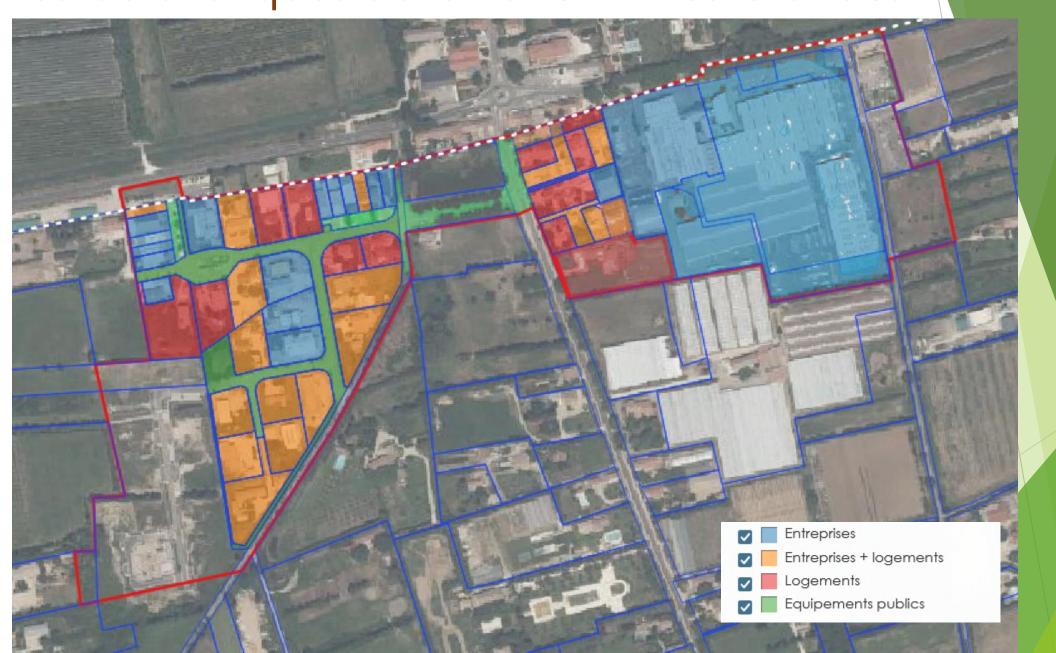
Présence modérée d'habitations.

Zone existante : Espace public en bon étant car refait partiellement

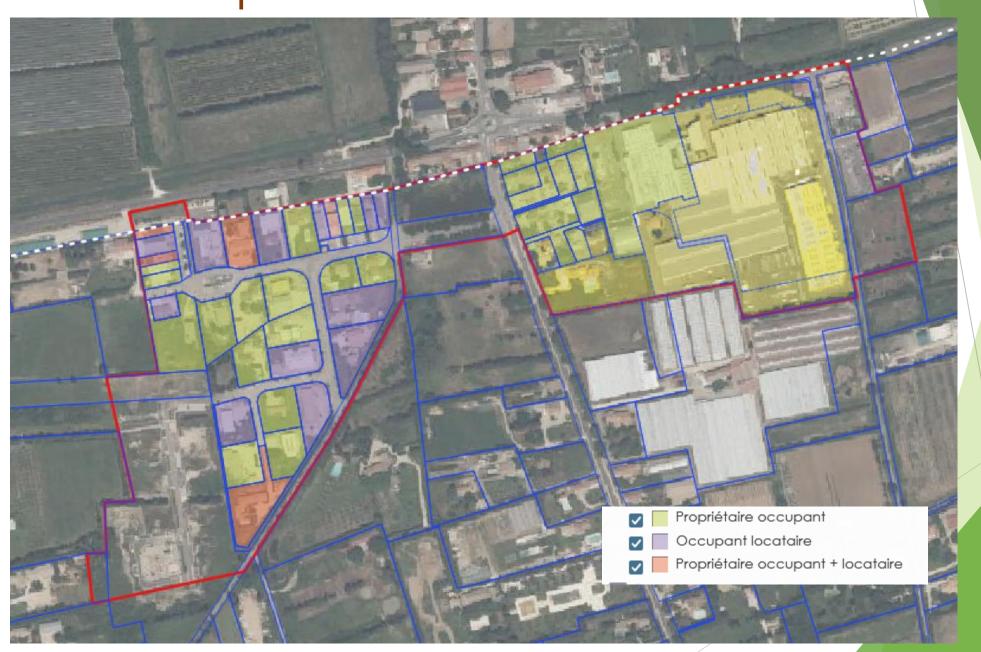
(trottoir + parkings supplémentaires).

Nouvelle zone : livrée en 2022.

Accusé de réception en préfecture 013-241300375-20240321-DELI30_2024-DE Date de téléption préfecture : 22/03/2024
Date de réception préfecture : 22/03/2024



Accusé de réception en préfecture 013-241300375-20240321-DEL30_2024-DE Date de téléfonsmission : 22/03/2024
Date de léfons préfecture : 22/03/2024
Date de réception préfecture : 22/03/2024
Date de r



PLU et densité

REGLEMENT DE LA ZONE et SERVITUDES du PLU

Zone UEa UEb et 1AUe Logement de fonction de 60m² autorisé et extension des habitations existantes.

UEb : emprise au sol limitée à 60% du terrain

Une partie de la zone est située en inondable, aléa faible. L'emprise au sol est limitée à 20% de l'unité foncière.

Une partie est située en zone de captage des eaux (La Gare) AS1. Avis de l'ARS pour tout projet.

Parcelle préemptée en zone UE (20% d'ES) et la parcelle communale BW80 en zone A.

Occupation de la zone : 0 vacance

21 terrains à bâtir : lots LGT2 CCVBA + parcelle préemptée LGT1

47% des parcelles peuvent être densifiées car espace libre >80%

Densité économique :

Nombre d'emplois dans la zone : 460

Nombre d'emplois/hectare: 23

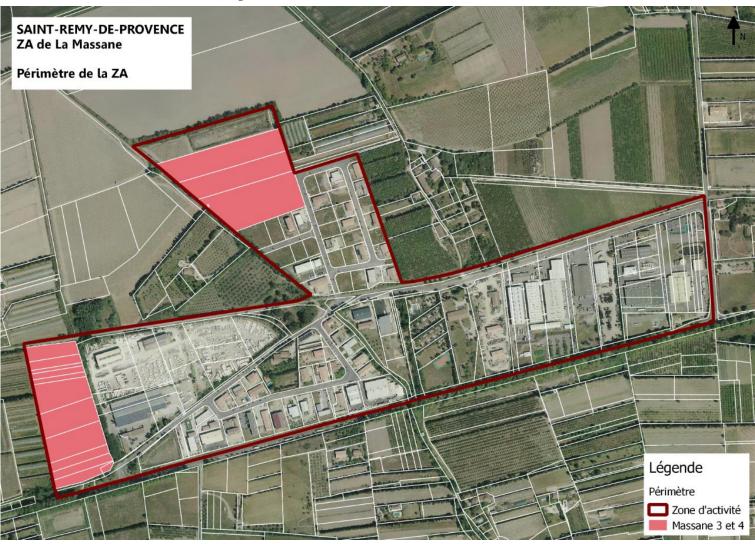
Nombre d'entreprises/hectare : 2

- Réponse règlementaire : la ZA est partiellement concernée par la zone inondable avec un aléa faible mais limitant fortement la constructibilité avec une ES de 20% seulement.
- => densification possible mais une analyse au cas par cas, selon la surface existante et son positionnement sur le terrain.
- Analyse technique: Possibilité de densification de certaines parcelles mais elles sont majoritairement à usage mixte « habitation/activité » ce qui complexifie l'installation d'activités économiques dans la zone.
- Les droits à construire du terrain à bâtir situé à l'entrée de zone (foncier préempté par la CCVBA) est analys avec les droits à construire de la parcelle voisine appartenant à la commune BW80 et situé en zone A au PLU. Attente avis DDTM sur une évolution possible en UE.

Accusé de réception en préfecture 013-241300375-20240321-DEL30_2024-DE Date de télétragemission : 22/03/2024 Date de réception préfecture : 22/03/2024 térristiques de la zone ZA Les Grandes Terres Caractéristiques de la zone ZA Les Grandes Terres



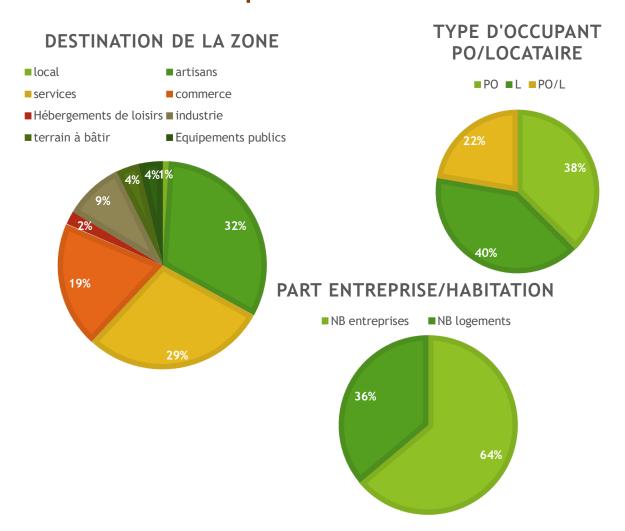
3.Inventaire zone par zone Saint-Rémy-de-Provence Zone d'activité La Massane



Nombre Surface en Unités de la zon foncières				
79	462 859			
	Unités foncières			

		Nombre de logements
92	972	52

ZA La Massane en quelques chiffres. Caractéristiques de la zone



Caractéristiques de la ZAE :

3 terrain à bâtir sous maîtrise foncière de la CCVBA et en cours d'attribution à des entreprises.

10 locaux vacants

Vacance partielle uniquement : il s'agit de bureaux vacants en cohabitation avec un logement ou avec une autre entreprise.

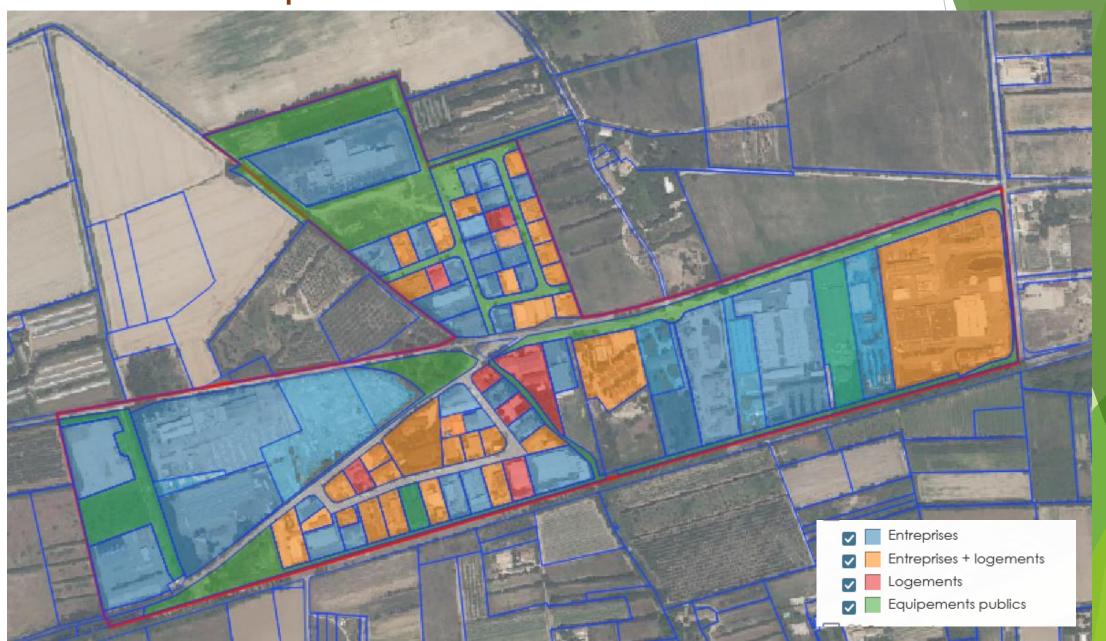
972 emplois - extrêmement attractive

A dominante artisanale + gros industriel (ICPE notamment)

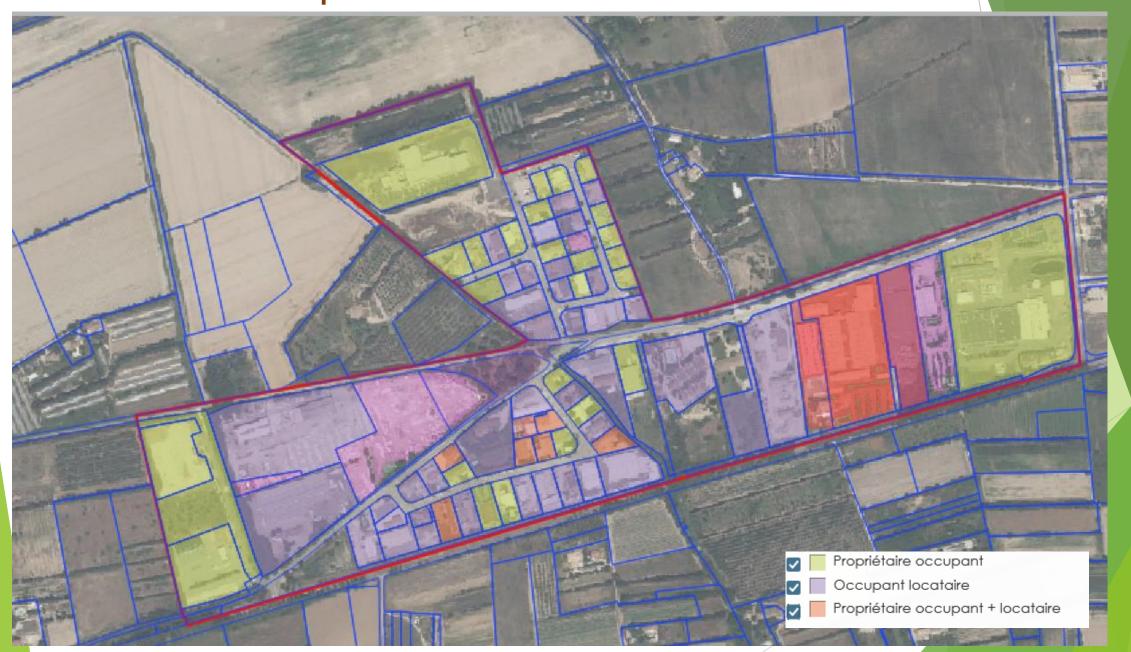
Présence modéré d'habitations mais nombreuses annexes présentes.

Requalification partielle à prévoir au regard de l'espace public dégradé (avenue principale).

Accusé de réception en préfecture 013-241300375-20240321-DEL30 2024-DE Date de télétrarismission : 22/03/2024
Date de réception préfecture 22/03/2024
Date de réception 22/03/2024
Date de réception 22/03/202



Accusé de réception en préfecture 013-241300375-20240321-DEL30 2024-DE Date de télétrarismission : 22/03/2024 Éristiques de la zone ZA La Massane Date de réception préfecture 22/03/2024 La Massane



Date de réception Mission: 20/03/2024 Massane en quelques chiffres.

PLU et densité

PLU et densité

REGLEMENT DE LA ZONE et SERVITUDES du PLU

Zone UE et 1AUe Logement de fonction de 60m² sans annexe. Modification en cours pour les interdire.

UEb : emprise au sol limitée à 60% du terrain

Toute la zone est située en inondable, avec un aléa faible, modéré et fort.

Recul de la long de la RD.

Occupation de la zone :

10% de vacance : étage/bureaux/bâtiment

3 terrains à bâtir : sous maitrise foncière de la CCVBA

20% des parcelles peuvent être densifiées car espace libre >80%

Densité économique :

Nombre d'emplois dans la zone : 972

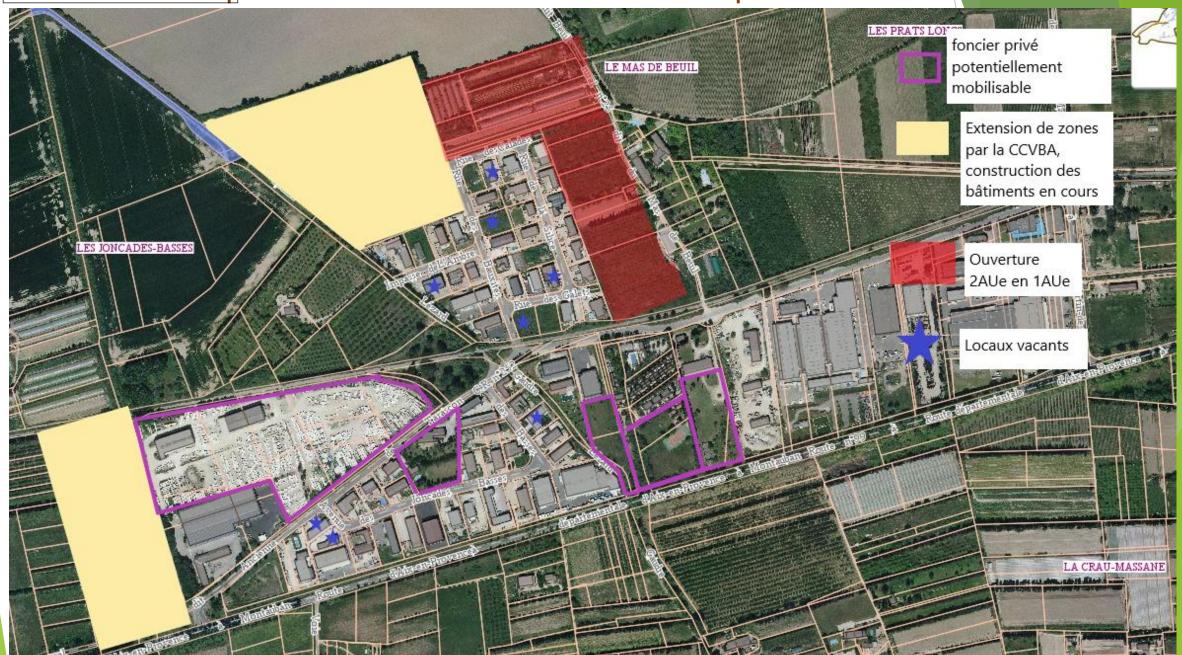
Nombre d'emplois/hectare: 21

Nombre d'entreprises/hectare : 2

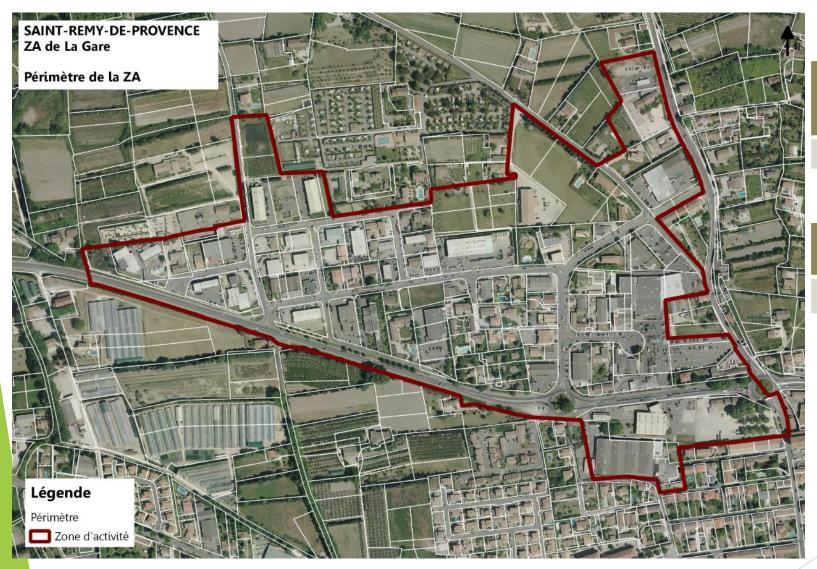
- Réponse règlementaire : la ZA est partiellement concernée par la zone inondable avec un aléa faible à fort impactant très fortement la constructibilité et la faisabilité des projets en aléa fort. Formes et emplacements des zones inconstructibles aléatoires.
- => densification possible mais une analyse au cas par cas, selon la surface existante et son positionnement sur le terrain.
- Analyse technique: Possibilité de densification des parcelles présentant un espace non bâti > 90% de la surface: Il a été retenu pour exemple 2 parcelles pouvant être densifiées :
- Unité foncière appartenant à GAZ LIQUEFIES INDUSTRIE et STE MENDES (attention : entreprise ICPE donc dépollu<mark>tion nécessaire)</mark>
- Unité foncière appartenant BASTIDON DES ALPILLES (attention : lors des mutations, les meublés de tourisme deviennent des habitations)

=> analyser les points durs à chaque DIA

Accusé de réception en préfecture 013-241300075-20240321-DEL30, 2024-DE 103-241300075-20240321-DEL30, 2024-DEL30, 2024-DEL30



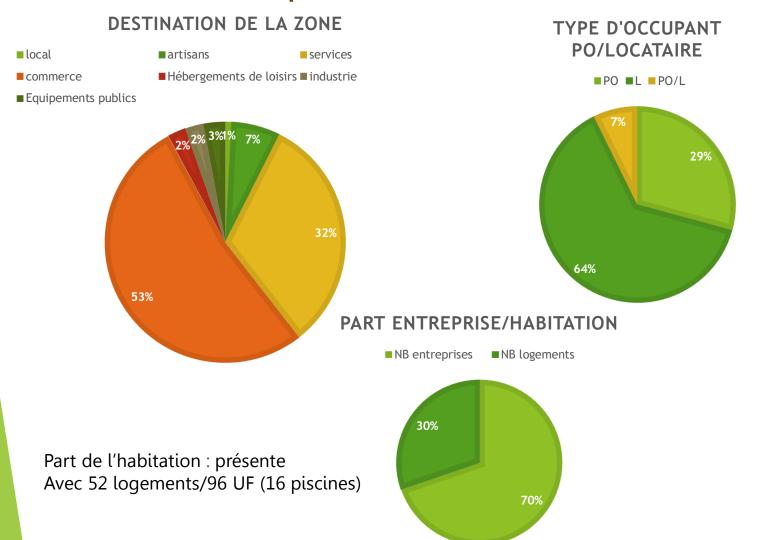
3.Inventaire zone par zone Saint-Rémy-de-Provence Zone de la Gare



Nom ZAE	Nombre Unités foncières	Surface en m² de la zone			
ZA La Gare	96	257 716			

		Nombre de logements			
114	695	52			

Zone de la Gare en quelques chiffres. Caractéristiques de la zone



Caractéristiques de la ZAE :

2 terrain à bâtir

4 locaux vacants

Vacance partielle uniquement : il s'agit de bureaux vacants en cohabitation avec un logement ou avec une autre entreprise. Et non d'un bâtiment complétement vide ou inoccupé.

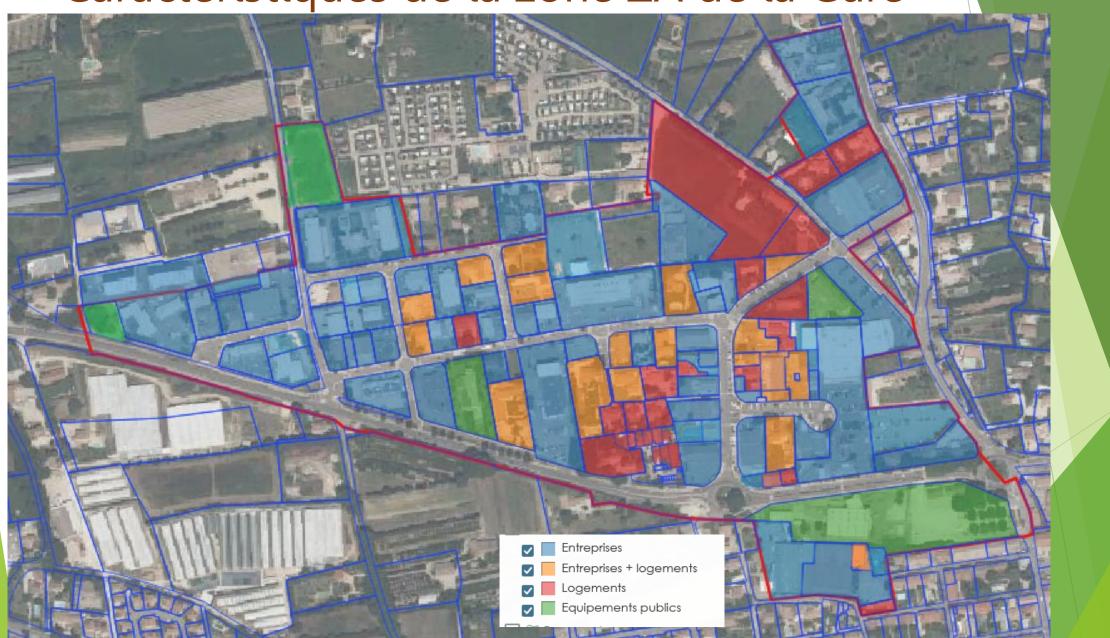
695 emplois - extrêmement attractive

A dominante commerciale et tournée vers les services

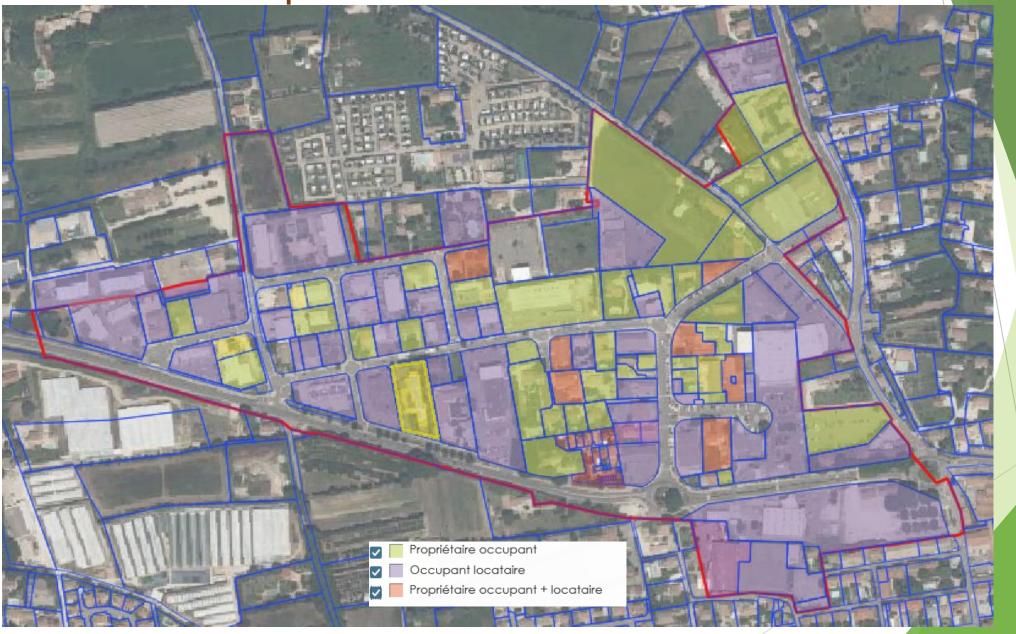
Présence modéré d'habitations

Requalification de l'espace public fait en 2019.

Accusé de réception en préfecture 013-241300375-20240321-DEL30_2024-DE Date de télétransmission : 22/03/2024
Date de réception préfecture : 22/03/2024
Caractéristiques de la zone ZA de la Gare



Accusé de réception en préfecture 013-241300375-30240321-DEL30_2024-DE 103-241300375-30240321-DEL30_2024-DE 103-241300375-30240321-DEL30_2024-DE 103-2024-DE 103-2



Date de réception préfectule : 22/03/2012 DELISO : 12/03/2014 DELI

REGLEMENT DE LA ZONE et SERVITUDES du PLU

Zone UE et 1AUe Logement de fonction de 60m² sans annexe.

Emprise au sol non limitée

Une partie de la zone est située en inondable, avec un aléa faible, modéré et fort.

Recul de la long de la RD.

Occupation de la zone :

4% de vacance : étage/bureaux/bâtiment

2 terrains à bâtir : sous maitrise foncière privée

20% des parcelles peuvent être densifiées car espace libre >80%

Densité économique :

Nombre d'emplois dans la zone : 695

Nombre d'emplois/hectare : 27

Nombre d'entreprises/hectare: 4

- * Réponse règlementaire : la ZA est partiellement concernée par la zone inondable avec un aléa faible peu impactant sur la constructibilité de la zone. Comme il n'y a pas d'emprise au sol maximum autorisée, la densification est possible avec une analyse au cas par cas.
- Analyse technique :

La zone est déjà très dense avec 114 entreprises implantées pour seulement 96 unités foncières. Vrai potentiel pour les terrains à bâtir, sur l'un d'eux, un PC a été accordé pour un espace médical/juridique/comptable.

Accusé de réception en préfecture 013-241300375-20240321-DEL30_2024-DE Date de télétransmission: 22/03/2024
Date de réception préfecture: 22/03/2024
Caractéristiques de la zone ZA de la Gare



4. BILAN GLOBAL

4. Dynamique économique et sobriété foncière

								,			
NOM ZA	Nb emplois	Nb entreprises	surface m²	surface exprimée en hectare	ratio ★ emploi/hectare (optimisation de la zone)	ratio ENT/hectare (optimisation de la zone)	ratio emploi/ENT (optimisation de la zone)	Nombre de terrain à bâtir	Potentiel de densification (non bâti>80%UF)	Bâtiments vacants	
				DENSITE				POTENTIEL DE DENSIFICATION			
ZA la Gare	695	114	257716	26	27	4	6	2	23	4	
ZA la Massane	972	92	462859	46	21	2	11	3	19	10	
ZA Les Grandes Terres	460	37	203025	20	23	2	12	21	22	0	
ZA Roquerousse et Capelette	210	42	169331	17	12	2	5	1	21	2	
ZA Les Lagettes	40	10	85163	9	5	1	4	0	8	0	
ZA la laurade	428	1	71913	7	60	0	428	0	1	0	
ZA Les Trébons	25	11	51194	5	5	2	2	2	12	2	
ZA Les Trébons2	0		39545	4	0	0		0	1	0	
ZA Sainte-Philomène	13	1	29777	3	4	0	13	0	6	0	
Total	2843	308	1370523	137				29	113	18	
Moyenne ou taux M					21	2	9	8%	37%	6%	
*											
Grandes zones	densité moyenne		21	21 emplois par hectare		13,2	13,2 emplois par entreprise				
Petites zones	densité moyenne		5	5 emplois par hectare		3,4	,4 emplois par entreprise				
Mono-zone	densité moyenne		60	emplois par hectare		428	8 emplois par entreprise				
Bâtiment vacant											
Vacance partielle :											
étage/espace de co-working											

4.Bilan dynamique économique et sobriété foncière

		DENSIT		POTENTIEL DE DENSIFICATION					
NOM ZA	Surface exprimée en hectare	Ratio emploi/hectare (optimisation de la zone)	Surface bâtie	Performance foncier/économie	Nombre de terrain à bâtir	Potentiel de densification (non bâti>80%UF)	Bâtiments vacants	Zone inondable	Potentiel "Dents creuses" ou densification en zone UE
ZA la Gare	26	27	49999	\odot	2	23	4	faible	+++
ZA la Massane	46	21	76954	$\odot \odot$	3	19	10	fort	++
ZA Les Grandes Terres	20	23	43204	⊕ ⊕	21	22	0	faible	++
ZA Roquerousse et Capelette	17	12	21668	:	1	21	2	moyen/fort	+ +
ZA Les Lagettes	9	5	3744	\odot	0	8	0	moyen	
ZA la laurade	7	60	7738	$\odot \odot \odot$	0	1	0	moyen	
ZA Les Trébons	5	5	7363	\odot	2	12	2	NC	+++
ZA Les Trébons2	4	0	0		0	1	0	NC	+++
ZA Sainte-Philomène	3	4	3669	\odot	0	6	0	faible	
Total	137		214339		29	113	18		
Moyenne ou taux M		21	16%		8%	37%	5%		

4. Conclusions et leviers en faveur du foncier économique

- Les zones d'activité sont majoritairement à vocation artisanale, tournées également vers les services et commerces (avec quelques industries dans certaines). La présence d'habitations est constatée dans toutes les zones, avec également des piscines, pouvant conduire à l'absence ou la quasi-disparition d'activités économiques dans certaines zones.
- Bien que 37% des parcelles peuvent être densifiées, il faut analyser le profil d'occupant (propriétaire occupant ou propriétaire bailleur) et l'usage du bien (logement ou activité) pour apprécier le vrai potentiel de mutation. Cette donnée est à croiser également avec la règlementation du Plan Local d'urbanisme et des contraintes de zone inondable. Les conditions de retour vers de l'activité semblent compliquées sur de nombreuses zones.
- Le potentiel résiduel de terrain à bâtir ne s'élève qu'à 8% et le taux de vacance est faible, à hauteur de 6%. Cette faible disponibilité foncière ne constitue pas une réponse suffisante au maintien d'une activité économique adaptée au territoire, compte tenu de son attractivité.
- Au global l'efficacité foncière est faible avec seulement 2 entreprises par hectare. Ce ratio évalue l'efficacité foncière des zones et constitue un élément de référence pour les documents de planification supra (SRADDET; SCOT) au regard des objectifs d'optimisation foncière à appliquer dans le cadre de la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette.
- On note par ailleurs une grande disparité entre les zones, avec un nombre d'emplois allant de 13 à 972 (en excluant la monozone de la Laurade qui compte 428 employés pour une seule entreprise).
- En conclusion, le bilan de l'inventaire permet de souligner la rareté du foncier économique et sa non optimisation. Or, compte tenu des nouvelles règlementations nationales, des enjeux environnementaux et agricoles actuels, les extensions de zones d'activités ne peuvent plus être envisagées comme cela l'a été ces quarante dernières années. La Communauté de communes, dans le cadre de ses compétences et au regard de ce constat, souhaite garantir sur du long terme une politique stratégique d'intervention adaptée. Une réflexion sur de nouveaux outils visant à préserver et valoriser ce foncier économique est en cours : préemption, règlement adapté des PLU, mise en œuvre du dispositif de bail à construction.